|  |
| --- |
| valleeduloirnbINSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE  ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 |

Mme, M. …………………………

Parent de l’élève …………………………… Classe 2023/2024…………………

**Inscrit mon enfant à la demi-pension** pour l’année scolaire 2023/2024 et

❑ L’autorise à utiliser la borne biométrique d’accès au self du collège.

❑ Ne l’autorise pas à utiliser la borne biométrique d’accès au self du collège.

Signature

*Coupon ci-dessus à joindre au dossier d’inscription.*

✂----------------------------------------------------------------------------------------------

Par délibération en date du 22 novembre 2012, le conseil d’administration a autorisé l’accès au restaurant scolaire par une borne biométrique.

Cette technique de reconnaissance du contour de la main est autorisée par la RGPD (Règlement général sur la protection des données).

***Cette dernière ne sera utilisée que si les recommandations sanitaires en vigueur liées au COVID le permettent.***

Un gel antibactérien est mis à disposition pour le nettoyage des mains à l’entrée du self.

Les parents refusant l’utilisation de la borne biométrique par leur enfant s’engage à racheter, en cas de perte ou de dégradation, le badge d’accès à la restauration. Le prix est fixé chaque année par le conseil d’administration   
(prix 2023 : **4.00€**).

Le principal

M LEPAROUX